

mazars

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



12, quai du commerce
69336 Lyon Cedex 09

GROUPE ACPPA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Cabinet COGEPARC
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 205 000 euros - RCS Lyon 964 501 308

GROUPE ACPPA

Siège social : 7 Chemin du Gareizin - 69340 FRANCHEVILLE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association GROUPE ACPPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE ACPPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Lyon, le 28 mai 2024

Mazars

COGEPARC

DocuSigned by:
 Philippe GALOFARO
BB17E6C84AEB4DD...

Philippe GALOFARO

Associé

DocuSigned by:
 Benjamin PIERRE
DD1567DA9D1B466...

Benjamin PIERRE

Associé

DocuSigned by:
 Fabrice BOURBON
3F31BEB6D510404...

Fabrice BOURBON

Associé

BILAN ACTIF

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 175 918	956 691	219 227	263 750
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 391 477	82 631	11 328 846	11 051 041
Constructions	13 232 284	7 832 089	5 400 215	2 428 828
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 147 194	23 969 261	11 177 933	7 366 344
Immobilisations corporelles en cours	1 375 502		1 375 502	724 374
Avances et acomptes	24 680		24 680	111 431
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	22 707 857	476 244	22 231 613	15 542 932
Autres titres immobilisés	33 583		33 583	30 545
Prêts	7 683 230		7 683 230	7 679 350
Autres	457 899		457 699	321 814
TOTAL I	93 229 623	33 296 896	59 932 728	45 520 409
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	267 038		267 038	277 721
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 718 139	467 189	16 250 950	15 522 870
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 547 343		4 547 343	2 741 144
Valeurs mobilières de placement	23 594 997		23 594 997	12 748 427
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 744 601		4 744 601	22 759 747
Charges constatées d'avance	541 543		541 543	572 982
TOTAL II	50 413 661	467 189	49 946 471	54 622 891
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	143 643 284	33 764 085	109 879 199	100 143 300

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	235 557	235 557
Fonds propres complémentaires	1 988 222	1 154 716
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	3 104 302	3 104 302
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	25 223 199	17 998 946
<i>Dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>25 223 199</i>	<i>17 998 946</i>
Autres		
Report à nouveau	16 748 853	22 439 286
<i>Dont report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(14 026 008)</i>	<i>(9 799 458)</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	2 795 938	1 195 548
<i>Dont excédents ou déficits des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous total)	50 096 072	46 128 356
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 886 714	1 959 537
Provisions réglementées	112 217	112 217
TOTAL I	53 095 003	48 200 110
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 967 775	2 376 117
TOTAL II	2 967 775	2 376 117
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 296 823	255 630
Provisions pour charges	5 924 987	6 546 049
TOTAL III	7 221 810	6 801 679
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 222 134	3 383 834
Emprunts et dettes financières diverses	4 865 573	4 461 347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 704 943	8 312 636
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	20 891 909	17 872 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 170 123	1 653 925
Autres dettes	3 386 331	6 999 050
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	353 599	82 147
TOTAL IV	46 594 612	42 765 393
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	109 879 199	100 143 300

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 510	1 950
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	83 607 171	137 251 739
dont parrainages		
<i>dont prestations de services relatives aux activités médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	75 131 650	1 198 850
<i>dont contributions financières des autorités de tarification</i>	74 162 782	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 449 303	4 283 924
Utilisations des fonds dédiés	571 644	
Autres produits	49 167	67 030
TOTAL I	162 811 446	142 803 493
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 598 997	3 173 186
Variation de stock	17 046	913
Autres achats et charges externes	43 961 330	36 506 578
Aides financières		1 500
Impôts, taxes et versements assimilés	6 862 954	6 591 419
Salaires et traitements	73 582 318	66 522 764
Charges sociales	28 836 112	25 630 027
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 840 122	2 293 145
Dotations aux provisions	1 552 702	972 556
Report en fonds dédiés	948 108	
Autres charges	101 973	43 480
TOTAL II	160 301 661	141 735 567
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 509 785	1 067 926
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	318 945	68 865
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	134 196	156 974
Autres intérêts et produits assimilés	552 854	49 677
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	317	401 411
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 006 313	676 928
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		33
Intérêts et charges assimilées	116 242	18 607
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	116 242	18 640
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	890 071	658 287

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	3 399 856	1 726 213
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	33 880	35 023
Sur opérations en capital	336 392	289 959
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	631 971	118 516
TOTAL V	1 002 243	443 498
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	13 277	80 776
Sur opérations en capital	15 366	11 208
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	147 310	538 102
TOTAL VI	175 953	630 086
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	826 289	(186 588)
Participation des salariés aux résultats (VII)	290 025	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 140 183	344 077
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	164 820 002	143 923 918
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	162 024 064	142 728 370
EXCEDENT OU DEFICIT	2 795 938	1 195 548
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

INFORMATIONS GENERALES

OBJET SOCIAL, MISSIONS ET MOYENS DE L'ASSOCIATION GROUPE ACPPA

L'objet social de l'association GROUPE ACPPA est :

La création, l'acquisition, l'équipement et la gestion d'établissements sanitaires, médico-sociaux médicalisés ou non. La création, l'acquisition et la fourniture de logements ainsi que la gestion de services d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées ou handicapés. L'association a également pour vocation la formation professionnelle initiale et continue des personnels.

Elle assiste et soutien tous organismes et entités intervenant dans la gestion des établissements et services sociaux, médico-sociaux et/ou des établissements de santé ou exerçant toute activité d'enseignement et/ou de formation professionnelle dans le domaine social, médico-social ou sanitaire.

L'association a pour objet toute action directe ou indirecte permettant de développer l'accueil, le confort, le respect et la dignité des personnes en charge, ou toute autre action contribuant à l'essor des actions gérontologiques ou médico-sociales.

Les moyens d'action de l'association sont destinés à promouvoir, créer et gérer toute action et toute réalisation avec et pour les personnes âgées ou handicapées.

<p style="text-align: center;">INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES</p>
--

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ces comptes respectent le règlement comptable 2014-3 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 qui reprend à droit constant les dispositions du Plan Comptable Général ainsi que ses adaptations aux associations, conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018. Ils appliquent également le règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans le cas où plusieurs méthodes sont possibles, les options suivantes ont été retenues.

• Immobilisations corporelles et logicielles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Il est rappelé que l'association, en 1993, avait procédé à une réévaluation des terrains et des constructions du siège social inscrits dans les comptes à cette date.

L'évaluation retenue était fonction de la valeur d'utilité pour l'association, sur la base pour les terrains donnés à bail d'une rentabilité annuelle du loyer de 4 % et pour les constructions du siège social de la valeur du marché. Les autres immobilisations n'ont pas été réévaluées, la valeur comptable correspondant à la valeur d'utilité.

La réévaluation totale qui avait été constatée s'élevait à 3 104 302 euros. Ce montant était venu majorer les immobilisations ainsi que les fonds propres de l'association.

• Petits matériels de faible valeur

L'association comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 euros.

• Immobilisations en cours

Il s'agit de dépenses engagées par l'association pour la réalisation d'immobilisations dont la mise en service n'est pas encore effective.

• Avances et acomptes sur immobilisations

Il s'agit d'acomptes lors de commandes d'immobilisations.

• Amortissements des immobilisations corporelles et des logiciels

L'association utilise l'amortissement linéaire. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

* Logiciels	:	3 à 5 ans
* Constructions, suivant les composants	:	10 à 50 ans
* Agencements et aménagements	:	5 à 10 ans
* Matériel et outillage	:	5 à 10 ans
* Matériel informatique	:	3 à 5 ans
* Matériel de bureau	:	3 à 10 ans
* Mobilier	:	5 à 10 ans

• Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Apport FNAQPA et POLE FORMATION SANTE : lors de la constitution de la FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Âgées) et du POLE FORMATION SANTE, Le Groupe ACPPA, en tant que membre fondateur, avait fait des apports destinés à favoriser la mise en place de ces structures. Ils s'élèvent respectivement à 228 674 € et 247 570 € et ont été comptabilisés en immobilisations financières. Compte tenu de leur caractère pur et simple, ils ont été immédiatement dépréciés en totalité.

Les titres de participations, à partir des critères d'évaluation retenus, font l'objet d'un examen à chaque arrêté comptable afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur n'est à constater. Ainsi, pour la SCIC SAS Les Sinoplies, la démarche mise en œuvre est d'évaluer la structure à partir d'un prix d'achat d'autorisations déjà observé.

• Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

• Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat de l'exercice en produits exceptionnels au prorata de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles amortissables acquises au moyen de ces subventions. Elles sont présentées dans les fonds propres, dans la rubrique « subventions d'investissement ».

• Provisions pour risques et charges

- Provisions pour litiges :

Elles concernent des litiges opposant l'association à d'anciens salariés. Elles ont été évaluées au cas par cas en fonction des éléments des dossiers en cours de procédure contentieuse et des risques estimés par l'association à la clôture de l'exercice.

- Provisions pour impôts :

Ces provisions étaient constatées pendant la période antérieure à la fiscalisation complète de l'association, intervenue le 1^{er} janvier 2008.

Elles sont relatives à l'impôt au taux réduit de 24 % qui sera à payer lors de l'encaissement par l'association des intérêts courus sur des prêts consentis aux constructeurs.

L'association étant fiscalisée depuis le 1^{er} janvier 2008, les intérêts courus à recevoir à compter de cette date rentrent immédiatement dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, sans attendre leurs encaissements. De ce fait, plus aucune provision n'est constituée. Les provisions antérieures seront reprises lors de l'encaissement des intérêts courus et le paiement de l'impôt correspondant.

- Provisions pour engagements de retraite :

L'association constate une provision pour faire face à ses engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. La méthode préférentielle est utilisée et tient compte de tous les salariés.

Le calcul prend en compte l'âge et l'ancienneté, la probabilité de départ, le taux de mortalité et les salaires du personnel bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

La provision est déterminée en retenant un départ à la retraite fixé à 64 ans, en intégrant un taux d'actualisation de 2.065% pour l'exercice, calculé sur la moyenne des taux constatés sur les 4 dernières années, et un taux d'augmentation de salaires 1.50%.

- Provisions pour Jours conventionnels :

Par accords des 22 juin 1999 et 20 décembre 2000, il a été mis en place un compte épargne au bénéfice de l'ensemble des cadres.

Chaque année, l'association constate une provision correspondant aux droits acquis. Cette provision fait l'objet d'une reprise lors de l'utilisation de ces jours ou de leur monétisation.

• **Fonds dédiés**

La partie des ressources dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisé au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge constatée en « reports en fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « utilisations de fonds dédiés ».

INFORMATIONS FISCALES

Depuis le 1^{er} janvier 2008, compte tenu de ses perspectives de développement, l'association a décidé d'assujettir l'ensemble de ses activités aux différents impôts commerciaux.

Il est à noter que la fiscalisation de l'association ne remet pas en cause le caractère désintéressé de sa gestion ainsi que son attachement aux valeurs éthiques qui fondent son projet associatif.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impact des opérations militaires en Ukraine :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Retraitement de la dette SEGUR :

Les accords du SEGUR de la santé, signés le 13 juillet 2020, ont permis la mise en place de primes Ségur 1 et Ségur 2 visant notamment à améliorer la rémunération des soignant dans les ESMS. Ces primes mensuelles, intégrées par les ARS dans leurs dotations soins, sont versées aux salariés par l'association Groupe ACPPA.

Les sommes perçues des ARS étant supérieures aux primes versées règlementairement par l'association, les écarts positifs 2021 et 2022 ont été isolés dans un compte de dette en prévision d'un éventuel reversement à celles-ci.

Compte tenu que les ARS n'ont pas manifesté leur volonté de récupérer ces trop versés, par le biais des renégociations de CPOM par exemple, l'association a décidé d'intégrer ces dettes à son résultat 2023 pour un montant cumulé de 4 464 114 €.

Le trop versé 2023 directement intégré au résultat représente 2 050 729 €.

Fusion absorption de la résidence Maurice Villatte :

L'association Groupe ACPPA et l'association Maurice Villatte ont décidé de fusionner au bénéfice de la première, le 24 mars 2023 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

La valeur nette des biens apportés initialement établie à hauteur de 1 398 720 € a été corrigée pour un montant de 226 942 €. L'opération a permis de reconstituer les dotations aux amortissements mais également la provision indemnité départ retraite qui étaient sous-évaluées et ainsi se mettre en conformité avec les règles appliquées par le Groupe ACPPA. L'actif net apporté représente au final 1 171 778 € et se décompose ainsi :

ACTIF	Brut	Amortis. Dépréciat.	31/12/2022	Corrections	01/01/2023
Actif immobilisé	11 913 187	7 780 582	4 132 605	- 219 492	3 913 113
Stocks	6 363		6 363		6 363
Clients et comptes rattachés	251 683		251 683		251 683
Autres créances	105 486		105 486		105 486
Disponibilités	1 945 813		1 945 813		1 945 813
	14 222 532	7 780 582	6 441 950	- 219 492	6 222 458

PASSIF	31/12/2022	Corrections	01/01/2023
Subventions d'investissements	912 213	- 20 534	891 679
Provisions pour risques et charges	58 634	27 984	86 618
Fonds dédiés	215 193		215 193
Emprunts et dettes financières diverses	3 102 736		3 102 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 833		214 833
Dettes fiscales et sociales	534 154		534 154
Autres dettes	5 467		5 467
	5 043 230	7 450	5 050 680
	1 398 720	- 226 942	1 171 778

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES
COMPTES DE BILAN ACTIF**

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	VIREMENT DE POSTE À POSTE (1)	DIMINUTION	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Logiciels	1 217 233	31 580	29 108	- 113 503	1 164 418
Reprise SSIAD Rillieux	11 500				11 500
Terrains	11 061 912		329 565		11 391 477
Constructions	3 356 860		8 671 504	- 16 033	12 012 330
Agencements constructions	1 251 608			- 31 655	1 219 954
Matériel équipement	7 763 099	1 104 641	404 069	- 356 473	8 915 336
Agencements	11 433 152	3 209 894	2 245 854	- 428 076	16 460 824
Matériel de transport	1 165 525	56 959	89 032	- 95 078	1 216 438
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	8 615 162	944 035	589 561	- 1 594 161	8 554 597
Immobilisations en cours	724 374	1 004 851	- 346 261	- 7 462	1 375 502
Avances et acomptes	111 431	24 680	- 102 064	- 9 367	24 680
	46 711 855	6 376 640	11 910 367	- 2 651 808	62 347 054
Titres de participations(2)	10 139 921	999			10 140 920
Créances sur participations	5 879 255	7 217 682		- 530 000	12 566 937
Autres titres	30 545	218	2 819		33 583
Prêts	7 679 350	834 627		- 830 746	7 683 230
Dépôts et cautionnements	321 814	155 195		- 19 109	457 899
	24 050 885	8 208 721	2 819	- 1 379 855	30 882 570
	70 762 740	14 585 361	11 913 187	- 4 031 663	93 229 623

(1) Le solde des virements de poste à poste concerne l'apport d'actif brut de l'EHPAD Maurice Villatte dont la contrepartie se trouve en fonds associatifs.

(2) Concerne la création de la SCI Couralog qui devrait opérer la réhabilitation de l'EHPAD des Couralies, à Montpellier.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	VIREMENT DE POSTE À POSTE (1)	DIMINUTIONS	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Logiciels	964 983	78 153	27 059	- 113 503	956 691
Terrains	10 871				10 871
Constructions	1 334 469	390 034	3 554 709	- 16 033	5 263 179
Agencements constructions	845 172	36 450		- 31 655	849 967
Matériel équipement	5 986 301	696 588	342 187	- 353 687	6 671 389
Agencements	7 428 676	913 399	1 719 976	- 423 061	9 638 990
Matériel de transport	955 840	86 203	88 601	- 95 078	1 035 565
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	7 226 776	483 692	431 792	- 1 586 597	6 555 662
Dépréciation immo. (2)	13 000	58 000	1 835 752	- 68 414	1 838 338
	24 766 088	2 742 517	8 000 074	- 2 688 028	32 820 655
Provision dépréciation créances sur participations	476 244	0		0	476 244
Provision dépréciation des prêts	0	0		0	0
	25 242 332	2 742 517	8 000 074	- 2 688 028	33 296 896
<i>Dont :</i>					
<i>Dotations d'exploitation</i>		2 684 517			
<i>Dotations financières</i>					
<i>Dotations exceptionnelle</i>		58 000			
<i>Opérations reventilées</i>					
		2 742 517			

- (1) Le solde des virements de poste à poste concerne l'apport des amortissements pour 6 164 322 € et dépréciations pour 1 835 752 € de l'EHPAD Maurice Villatte dont la contrepartie se trouve en fonds associatifs.
- (2) Les dépréciations antérieures de 13 000 € concernant l'actif de l'Accueil ont été reprises lorsque l'établissement a emménagé dans ses nouveaux locaux, courant 2023.
La dotation de l'exercice de 58 000 € concerne la dépréciation des immobilisations des Althéas et de Madeleine Caille puisque le regroupement des deux établissements en 2025 engendrera l'abandon de certains actifs non transférables.

PLACEMENTS

Cette rubrique est composée des éléments suivants :

Comptes sur livrets	:	5 586 899
Contrat de capitalisation	:	2 996 400
OPCVM	:	161 698
Autres placements	:	<u>14 850 000</u>
		23 594 997

Les intérêts courus au 31 décembre 2023 ont été comptabilisés en produits à recevoir pour 321 552 €.

Les produits financiers sur contrats de capitalisation ne sont constatés qu'en fin de contrat ou lors de rachats partiels. Les produits financiers latents s'élèvent à 257 224 € à fin 2023.

Concernant les OPCVM, il est précisé les informations suivantes :

Évaluation au bilan (prix d'achat)	:	161 698
Évaluation au prix du marché (cours au 31/12/2023)	:	<u>166 633</u>
Plus ou moins-values latentes		4 935

Ces titres, dont le cours est en hausse, ont été souscrits en garantie d'un emprunt et ne peuvent être vendus avant le remboursement de ce dernier, soit le 1^{er} octobre 2027.

La provision pour dépréciation qui était constatée au 31/12/2022 pour 317 € a été reprise compte tenu de l'évolution positive des OPCVM.

DISPONIBILITES

L'association, bénéficiant de conventions de fusions de comptes auprès de ses différentes banques, a effectué pour chacune d'elles, des compensations entre les soldes débiteurs et créditeurs.

Les intérêts courus à recevoir sur comptes rémunérés ont été comptabilisés au 31 décembre 2023 pour 9 060 €.

PRODUITS A RECEVOIR

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour les montants indiqués :

Prêts	:	2 009 520
Créances clients et comptes rattachés	:	701 724
Autres créances (1)	:	3 303 454
Disponibilités	:	<u>330 612</u>
		3 724 084

- (1) Dont 366 187 € de produits à recevoir sur formations achevées ou en cours et 1 216 038 € d'avoirs à recevoir concernant les boucliers tarifaires énergétiques.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES
COMPTES DE BILAN PASSIF**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres initiaux	235 557				235 557
Fonds propres complé. (1)	1 154 716		833 505		1 988 221
Ecart de réévaluation	3 104 302				3 104 302
Réserves					
Légale					
Investissements (1)	1 295 059		1 520 734		2 815 793
Trésorerie (1)			106 904		106 904
Compensation (1)	16 703 887	5 013 719	582 895		22 300 501
Autres					
Report à Nouveau					
En attente affectation	35 886				35 886
Mesures nouvelles	279 631				279 631
Créditeur					
Débiteur	- 10 114 975	- 2 354 288	- 1 872 261		- 14 341 524
Gestion propre	32 238 744	- 1 463 883			30 774 861
Résultat de l'exercice	1 195 548	- 1 195 548	2 795 938		2 795 938
SITUATION NETTE	46 128 356	0	3 967 716	0	50 096 072
Subventions d'investis. (2)	1 959 537		1 259 811	- 332 633	2 886 714
Provisions réglementées	112 217				112 217
TOTAL	48 200 110	0	5 227 527	- 332 633	53 095 003

(1) Correspond à l'apport net de l'EHPAD Maurice Villatte , la gestion propre en fonds propres complémentaires et la gestion contrôlée en réserves d'investissements, de trésorerie, de compensation et en report à nouveau débiteur pour un total de 1 171 778 €.

(2) Dont 891 679 € apporté par l'EHPAD Maurice Villatte et 368 132 € encaissé en-cours d'exercice par des tiers financeurs.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE, DES RESERVES ET DES REPORTS A NOUVEAU

		Hébergement	Médical	Dépendance	Autres
<u>Résultat de l'exercice :</u>	2 795 938	- 2 461 966	10 357 776	- 1 693 409	- 3 406 464
	<u>2 795 938</u>				

La réforme de la tarification, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, a pour conséquence de laisser au gestionnaire la libre affectation des résultats pour les CPOM signés. Cependant, un suivi par sections tarifaires reste attendu par les tutelles afin d'en connaître l'utilisation concrète dans le respect des objectifs définis par les CPOM qui doivent intervenir à compter de 2018.

Dans ces conditions, il a été décidé de conserver la méthode d'affectation antérieure et de présenter les résultats par sections tarifaires sans les considérer comme acquis par l'association, considérant que les tutelles peuvent encore décider de leur utilisation.

<u>Comptes de réserves :</u>		Investissement	Trésorerie	Compensation	Autres
Gestion propre :					
Gestion contrôlée :	25 223 199	2 815 793	106 904	22 300 502	
	<u>25 223 199</u>				

<u>Report à nouveau :</u>		Hébergement	Médical	Dépendance	Autres
Gestion propre :	30 774 861				30 774 861
Gestion contrôlée :	- 14 026 008	- 7 904 835	- 806 091	- 5 315 081	
	<u>16 748 853</u>				

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	2 795 938	1 195 548
<i>Reprise du résultat antérieur</i>	0	- 82 877
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	2 795 938	1 112 671
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	- 3 406 464	- 1 463 883
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	6 202 401	2 576 554

AFFECTATION DU RESULTAT EFFECTIF

Le résultat effectif bénéficiaire sous gestion propre de l'exercice clos au 31/12/2022 a été affecté en report à nouveau pour 1 463 883 euros.

Le résultat effectif bénéficiaire sous gestion contrôlée de l'exercice clos au 31/12/2022 a été affecté de la manière suivante :

Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	:	5 013 719
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	:	- 2 354 288
		2 659 431

CHARGES A PAYER

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	:	21 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	2 452 788
Dettes fiscales et sociales	:	11 090 548
Autres dettes	:	1 401 383
		14 966 389

FONDS DEDIES

Ils concernent la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ils sont comptabilisés aux comptes de passifs « fonds dédiés » avec pour contrepartie une dotation pour provision aux fonds dédiés. Ils sont rapportés au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le produit d'une reprise de provision.

CATEGORIES	A L'OUVERTURE	DOTATIONS	TRANSFERTS (1)	REPRISES	A LA CLOTURE	<i>Dont non utilisé depuis plus de 2 ans</i>
Formation	612 319	193 739	- 109 405	- 66 859	629 794	314 996
Transport des résidents	0				0	
Actions du Groupe ACPPA	722 094			- 283 361	438 734	438 734
Investissements	137 291		109 405	- 67 917	178 779	110 769
Résidents et animation	107 206	22 597		- 9 309	120 494	120 494
Forfait Autonomie	75 406			- 2 149	73 256	73 256
Personnel	511 036	731 772		-90 050	1 152 759	728 045
Divers	210 764		215 193	- 52 000	373 958	373 958
	2 376 117	948 108	215 193	- 571 644	2 967 774	2 160 253

(1) Le solde des transferts correspond à la reprise des comptes Maurice Villatte.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES
COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF**

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS de l'exercice	REPRISES Utilisation	REPRISES Non utilisation	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<u>Provisions réglementées</u>	112 217				112 217
<u>Provisions risques et charges</u>					
Litiges divers	252 630	393 000	- 38 229	- 97 574	509 827
Diverses provisions pour risques	3 000	4 548			7 548
Impôts prêts constructeurs	186 027		- 25 459		160 568
Indemnité Départ Retraite	2 769 895	170 431	- 168 031	- 84 540	2 687 756
Jours Conventionnels	2 968 026	306 473	- 356 565		2 917 935
Provision Groupes électrogènes	84 000				84 000
Provision Chèques énergie	538 102			- 538 102	0
Congés sur absences		764 868			764 868
Provision litige fournisseur		14 580			14 580
Provision honoraires Sassenage		74 730			74 730
	6 801 679	1 728 630	- 588 284	- 720 216	7 221 810
<u>Dépréciation immo. Corporelles</u>					
Actif immobilisé AACU	13 000		- 123	- 12 877	0
Actif immobilisé AAT/AMCA		58 000			58 000
Actif immobilisé AMV		1 835 753	- 55 414		1 780 338
	13 000	1 893 753	- 55 537	- 12 877	1 838 338
<u>Dépréciation immo. Financières</u>					
Apport Fnaqpa	228 674				228 674
Apport PFS	247 570				247 570
Compte courant PFS	0				0
SICAV nanties	317			- 317	0
	476 561	0	0	- 317	476 244
<u>Créances douteuses</u>	355 712	155 605		- 44 127	467 189
TOTAUX	7 759 169	3 777 988	- 643 821	- 777 537	10 115 799
<i>Dont :</i>					
<i>Exploitation</i>		1 708 307	- 562 825	- 226 241	
<i>Financier</i>		0	0	- 317	
<i>Exceptionnel</i>		147 310	- 80 992	- 550 979	
<i>Opérations reventilées (1)</i>		1 922 371	- 4	0	
		3 777 988	- 643 821	- 777 537	

(1) Correspond à la reprise de la provision Indemnité départ retraite pour 82 070 €, de la provision pour risque de reprise de CNR pour 4 548 € et des dépréciations d'immobilisations pour 1 835 753 € de l'EHPAD Maurice Villatte.

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PROVISIONS**• Provisions pour litiges**

Des procédures contentieuses avec d'anciens salariés sont en cours à la clôture de l'exercice. Les demandes faites par les intéressés s'élèvent à 979 232 €.

L'association considérant qu'une partie de ces demandes est infondée a constaté une provision pour risques d'un montant évalué à 509 827 €.

• Provisions pour congés sur absences

Dans sa décision du 13 septembre 2023, la cours de cassation, sur le fondement du droit de l'Union Européenne, écarte l'application de textes du code du travail qui empêchaient les salariés en arrêt de travail d'acquérir leurs droits à congés. Les créances salariales se prescrivant par trois ans, L'association Groupe ACPPA a décidé de provisionner les jours de congés qu'elle aurait dû verser à ses salariés absents à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 octobre 2023 pour un montant de 764 868 €.

Seuls les salariés présents à la clôture sont concernés par cette provision, les congés sur absences qui concernent le personnel sorti des effectifs représentent 553 822 €.

A compter du 1^{er} novembre 2023, les compteurs de congés tiennent compte de la jurisprudence en vigueur et sont donc constatés en charges à payer.

ETATS ET ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances sont à moins d'un an à l'exception des postes ci-dessous dont les échéances sont les suivantes :

• Avances sur participations :

- Échéances à moins d'1 an	:	3 050 075
- Échéances à plus d'1 an (1)	:	9 516 862
		<u>12 566 937</u>

Elles concernent la SCI CHRISTILOG, la FNAQPA et le POLE FORMATION SANTE.

• Prêts :

- Échéances à moins d'1 an	:	832 115
- Échéances à plus d'1 an (1)	:	6 851 115
		<u>7 683 230</u>

• Autres immobilisations financières :

- Échéances à moins d'1 an	:	3 090
- Échéances à plus d'1 an (1)	:	454 809
		<u>457 899</u>

(1) Ces montants sont des montants bruts, ne tenant pas compte des provisions pour dépréciation.

Les dettes sont à moins d'un an à l'exception des dépôts résidents dont l'échéance est à plus d'un an et moins de 5 ans et des emprunts dont les échéances sont les suivantes :

• Emprunts :

- Échéances à moins d'1 an	:	1 583 002
- Échéances à plus d'1 an et moins de 5 ans	:	3 480 186
- Échéances à plus de 5 ans	:	2 158 945
		<u>7 222 134</u>

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation :

- Charges	:	541 543
- Produits	:	353 599

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital	Capital détenu	Valeur des titres	Capitaux propres	Chiffre d'Affaires	Résultat exercice
SCIC SAS LES SINOPLIES	979 578	99,99%	10 113 401	13 131 698	63 345 717	135 359
SCI CHRISTILOG	200	99%	25 521	2 728 040	1 127 293	270 269
SCI HIPPOLOG	1 000	99%	999	- 109 525	0	- 95 495
SCI COURALOG	1 000	99%	999	- 1 734	0	- 2 734

DETTES ET CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

• **Les Sinoplies** : l'ACPPA est sociétaire fondateur de cette SCIC SAS et détient 99,99 % de son capital variable.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs (1)		169 252
Créances clients (1)	3 897 014	

(1) Ce poste concerne des facturations de prestations de services.

• **Pôle Formation Santé** : l'ACPPA est membre fondateur de cette association.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs (1)		250 485
Créances clients (2)	426 104	
Avances en compte courant (3)	418 801	

(1) Ce poste concerne des actions de formations engagées par l'ACPPA.

(2) Ce poste concerne des facturations de prestations de services.

(3) Ce poste correspond à des avances de trésorerie effectuées par l'ACPPA.

Il a été comptabilisé en produits financiers des intérêts de compte courant pour 11 863 €.

• **SCI Christilog** : l'ACPPA détient 99 % du capital de cette SCI.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dépôt et cautionnements (1)	65 406	
Dettes fournisseurs (2)		263 752
Créances clients (3)	390 111	
Avances en compte courant (4)	6 007 054	

(1) Ce poste concerne le dépôt versé pour les baux de Ruellan, Montpellier.

(2) Ce poste concerne les loyers et charges locatives d'établissements.

(3) Ce poste concerne des prestations de services et des charges refacturées.

(4) Ce poste correspond à des avances de trésorerie effectuées par l'ACPPA.

Il a été comptabilisé en produits financiers des intérêts de compte courant pour 171 806 €.

ACPPA

- **SCI Hippolog** : l'ACPPA détient 99 % du capital de cette SCI.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs (1)		
Créances clients (2)	2 544	
Avances en compte courant (3)	6 073 635	

(1) Ce poste concerne les loyers et charges locatives d'établissements.

(2) Ce poste concerne des prestations de services et des charges refacturées.

(3) Ce poste correspond à des avances de trésorerie effectuées par l'ACPPA.

Il a été comptabilisé en produits financiers des intérêts de compte courant pour 135 272 €.

- **SCI Couralog** : l'ACPPA détient 99 % du capital de cette SCI.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs (1)		
Créances clients (2)	144	
Avances en compte courant (3)	10 004	

(1) Ce poste concerne les loyers et charges locatives d'établissements.

(2) Ce poste concerne des prestations de services et des charges refacturées.

(3) Ce poste correspond à des avances de trésorerie effectuées par l'ACPPA.

Il a été comptabilisé en produits financiers des intérêts de compte courant pour 4 €.

- **Cultur'Art** : l'ACPPA est membre fondateur de cette association.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs		4 800
Créances clients (1)	4 944	

(1) Ce poste concerne des facturations de prestations de services.

- **Institut ACPPA** : l'ACPPA est membre fondateur de ce fonds de dotation.

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
Dettes fournisseurs		
Créances clients (1)	2 544	

(1) Ce poste concerne des facturations de prestations de services.

À l'exception de la SCI CHRISTILOG, de la SCI HIPPOLOG, de la SCI COURALOG et du POLE FORMATION SANTE, il n'a été comptabilisé par ces différentes structures aucune autres charges ou produits financiers.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CONCOURS PUBLICS DE DOTATIONS

	2023	2022	2021
Hébergement	65 586 641	59 629 903	59 246 040
Dépendance	15 147 998	13 797 005	13 906 283
Soins	55 016 074	44 378 090	44 173 240
Soins à domicile	7 726 749	6 286 597	5 051 554
Centre de soins infirmiers	613 460	592 067	675 031
Aide à domicile	1 197 842	1 303 832	1 540 417
Accueil de jour	2 041 923	1 703 283	1 814 632
Foyer logement	6 192 211	5 545 931	4 644 165
Locations immobilières	1 063 566	1 035 296	968 038
Facturations conventions	2 889 803	3 090 751	2 994 936
Autres facturations	293 687	- 111 016	39 239
	157 769 953	137 251 739	135 053 575

CONCOURS PUBLICS DIVERS

Financement par l'ARS et la CPAM de projets courants	:	279 348
Financement par les Régions de projets courants	:	0
Financement par les Départements de projets courants	:	232 226
Financement par diverses collectivités territoriales de projets courants	:	356 366
Montant total des concours publics	:	867 940

TRANSFERT DE CHARGES

Ils concernent l'exploitation et correspondent à des charges pour 2 660 237 € et plus particulièrement à des produits en atténuation de frais de personnel.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Intérêts des emprunts	113 810	
- Provisions et dépréciations financières		317
- Revenus des comptes courants		318 945
- Revenus des prêts constructeurs		134 196
- Revenus des placements financiers		552 854
- Divers	2 432	
	116 242	1 006 313
RESULTAT FINANCIER		890 071

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
- Amendes pénales et fiscales	730	
- Valeur nette des immobilisations cédées	15 366	
- Charges exceptionnelles de licenciements	10 379	
- Produits de cessions d'immobilisations cédées		10 518
- Subventions d'investissements portées au résultat		325 873
- Solde des factures fournisseurs prescrites (+ de 5 ans)	2 168	33 880
- Provision pour dépréciation des immobilisations	58 000	68 414
- Provision pour impôts (intérêts des prêts constructeurs)		25 455
- Provision chèques énergies à rembourser		538 102
- Provision litige fournisseur	14 580	
- Provision honoraires exceptionnels Sassenage	74 730	
- Divers		
	175 953	1 002 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL		826 289

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
--

CREDIT-BAIL• **Véhicules :**

Valeur d'origine (TTC)	:	53 916
Redevances prises en charges au cours des exercices antérieurs	:	0
au cours de l'exercice	:	<u>7 794</u>
		7 794
Redevances restant à payer	:	59 397
Valeur résiduelle	:	2 696

Ce crédit-bail a été mis en place en 2023 sur l'établissement repris Maurice Villatte.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Gage ou nantissement de valeurs mobilières de placement en garantie des emprunts accordés dont les capitaux restant à la clôture de l'exercice sont de :

69 377

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**• Compte Épargne Temps :**

L'association a souscrit le 15 novembre 2010 un contrat de collectif d'assurance « Compte Épargne Temps » auprès d'APICIL PREVOYANCE. Ce dispositif a été mis en place conformément à l'article L 3154-1 du code du travail lorsque les droits acquis par les salariés excèdent certains plafonds.

Elle dispose à ce titre à la clôture de l'exercice d'un capital de 103 567 €.

• Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune :

Il est rappelé que l'association, au 31 décembre 2012, a abandonné à concurrence d'un montant de 129 208 € une fraction du compte courant qu'elle détient sur le POLE FORMATION SANTE.

Cet abandon, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, avait été comptabilisé en charge financière.

Au 31/12/2023, les conditions de retour à meilleure fortune ne sont pas remplies.

• Caution solidaire :

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social du Groupe ACPPA, la SCI CHRISTILOG, qui porte les travaux, a souscrit un emprunt dont le Groupe ACPPA s'est porté caution solidaire et dont les capitaux restant à la clôture de l'exercice sont de : 1 623 144

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (C.Com.art R-123-198-9° nouveau)

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice 2023 : 111 600 €.

Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences et directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : Néant.

EFFECTIF MOYEN – CDI EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Cadres	:	187
Agents de maîtrise	:	311
Employés	:	<u>1 046</u>
		1 544

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Nous précisons :

Qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par notre association.

Que les 3 dirigeants les plus élevés sur le plan hiérarchique (Mr Paul-Henri Chapuy, président ; Mr Jacques Gaucher, vice-président ; Mme Annick Maltaverne, vice-présidente) n'ont perçu aucune rémunération.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation au sens du règlement ANC 2018-06 car, elles sont considérées comme étant non significatives. Les temps passés par les dirigeants Bénévoles ne sont pas pris en compte. Les temps correspondants à leur mandat au sein de la gouvernance ne sont pas considérés comme à inclure dans les contributions volontaires en nature.